

## Harmonisation de l'organisation des transports scolaires : adaptations de certaines dispositions du règlement et de la tarification des transports scolaires

Séance plénière des 10 et 11 décembre 2019

### Le CESER

- *réaffirme son souhait d'étude de la gratuité d'accès aux services de transports scolaires,*
- *invite à étudier l'accès des transports scolaires au plus grand nombre,*
- *souhaite que le transport scolaire s'appuie sur une intermodalité plus affirmée, en lien avec Nouvelle-Aquitaine Mobilités dont il est intéressé par les premiers mois de fonctionnement (adhésions, activités...).*

Le CESER salue la prise en considération par la Région de l'avis des utilisateurs, mais également de son Avis du 26 février 2019.

### Gratuité des transports scolaires

Le CESER réitère sa demande d'étude portant sur la possibilité d'instaurer la gratuité d'accès aux services de transports scolaires.

Les recettes représentant 10% de la couverture des charges, la gratuité aurait un coût qui nous semblerait supportable au regard des gains sociétaux et environnementaux évidents.

Cette gratuité pourrait développer le réflexe « transport en commun » dans la population scolaire, et s'inscrirait donc plus largement dans une éducation à la transition énergétique et à l'objectif de neutralité carbone du Conseil régional.

Elle participerait également d'une plus grande justice sociale et d'un égal accès à l'éducation.

Les expérimentations et réflexions menées par différentes régions (Ex Grand Est) et présentées au cours de l'atelier Mobilité lors du dernier congrès des Régions de France démontrent tout l'intérêt de ce choix de gratuité.

**Expérimentation de la gratuité d'accès aux services de transport scolaire assortie de règles d'inscription à ce service.**

**Sensibilisation des familles afin qu'elles privilégient ce mode de transport permettant une réelle acculturation des jeunes aux transports en commun.**

## *Etudier l'accès des transports scolaires au plus grand nombre*

Le CESER souhaiterait avoir plus de précisions quant aux effets de cette nouvelle harmonisation sur le nombre d'inscrits. Nous notons que 191 000 inscrits sont comptabilisés à la fin octobre 2019. Qu'en est-il de l'évolution du remplissage par rapport aux années précédentes ?

Il serait intéressant de croiser ce nombre d'inscrits avec le taux de remplissage des véhicules. Cela permettrait d'apprécier la possibilité d'élargir l'ouverture des lignes scolaires à l'ensemble des apprenants. Les étudiants, les apprentis rémunérés et les jeunes stagiaires de la formation professionnelle ne sont aujourd'hui pas considérés comme ayant droit au transport scolaire. L'ouverture, dans des conditions qu'il conviendra d'apprécier, du transport scolaire à l'ensemble des apprenants, mais aussi aux stagiaires (besoins plus ponctuels) offrirait une solution complémentaire de mobilité, en particulier dans les zones peu denses, mal couvertes par les autres réseaux de transport ; elle participerait également d'une logique d'équité et de choix dans l'accès à la formation.

Au final, cette ouverture répond aussi bien à des considérations environnementales, économiques (assurer un meilleur remplissage), et sociales (apporter une solution de mobilité supplémentaire).

Toujours dans une logique de permettre l'accès au plus grand nombre, nous rappelons à la Région que la Loi impose une égale accessibilité aux modes de transports à tous les publics, dont les personnes à mobilité réduite. Bien que cette compétence soit du ressort des Conseils départementaux, l'enjeu de mise en conformité du parc doit être pris en compte à l'occasion des appels d'offres lancés aux transporteurs assurant pour la Région ce service de transports scolaires.

Dans la délibération initiale du Conseil régional, le CESER avait noté avec intérêt la réflexion que souhaitait porter le Conseil régional quant à l'ouverture de certaines lignes scolaires aux autres voyageurs. Le CESER rappelle la forte nécessité d'offrir au plus grand nombre une solution de mobilité même si la mixité des publics, scolaires et autres, devra amener une réflexion quant à la prise en charge des très jeunes dans les transports scolaires (accompagnants formés ...).

**Etudier la possibilité d'ouvrir le transport scolaire au plus grand nombre, offrant à l'ensemble des apprenants un moyen de transport favorisant l'accès à la formation dans les meilleures conditions.**

**S'assurer de l'accessibilité des infrastructures de transports à l'ensemble de la population notamment des Personnes à Mobilité Réduite.**

## *Inscrire le transport scolaire dans une intermodalité plus affirmée*

Le CESER réitère son souhait que l'organisation des transports scolaires soit inscrite dans une perspective d'intermodalité plus globale, afin d'optimiser l'usage des différents réseaux de transport régionaux, tout en répondant de manière plus aboutie aux besoins diversifiés des usagers. Le syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités constitue, dans cette perspective, un cadre privilégié de la coopération des autorités régionales et locales.

Le CESER a eu l'occasion d'affirmer à plusieurs reprises son intérêt pour cette forme de coopération plus intégrée entre les différentes autorités organisatrices de transport/de la mobilité. Il sera à ce titre intéressé par un bilan des premières années d'activité du syndicat, permettant d'apprécier l'état des actions, et le niveau d'adhésion des collectivités organisatrices de la mobilité. Pour le CESER, une couverture de l'ensemble du territoire par le syndicat est essentielle pour développer l'intermodalité de manière équitable.

Inscrire l'organisation des transports scolaires dans une perspective d'intermodalité plus affirmée, en lien avec Nouvelle-Aquitaine Mobilités, afin de rechercher la complémentarité entre les différents modes et réseaux de transport.

Souhait d'un bilan des premières années d'activité du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités.



---

Proposition de la commission 2 « Développement des territoires & Mobilité »  
Présidente : Camille DE AMORIN-BONNEAU ; Rapporteuse : Rima CAMBRAY



---

Vote sur l'avis du CESER  
« Harmonisation de l'organisation des transports scolaires »

119 votants  
119 pour

Adopté à l'unanimité

**Dominique CHEVILLON**  
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine